

Nombre de
membres en
exercice

26

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt quatre du mois de mars à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège du Grand Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

30 MARS
2023

Déposée en
Préfecture le

29 MARS
2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Patrick LÉCONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

Etait excusé

François LAVIGNE-DELVILLE

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AVENIR MONTAGNE MOBILITÉS

A travers le Plan Avenir Montagnes, l'Etat souhaite accompagner des projets d'ingénierie, d'expérimentation et d'évaluation portant sur des solutions de mobilités durables, innovantes et de proximité.

Le 25 octobre 2022, le Grand Anancy a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagne Mobilités » permettant un accompagnement financier et technique dans ce type de projets.

En application du projet de convention ci-jointe, le Grand Anancy pourra percevoir une subvention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) d'un montant de 175 000 € sur 3 ans. Cette somme permettra de financer des actions de mobilités alternatives pour accéder au Semnoz, aux Glières et à la Forclaz autrement qu'en voiture et développer l'information voyageurs (cf. projet de convention ci-jointe).

La question de la mobilité est au cœur des problématiques socio-économiques et environnementales du Grand Anancy. Cette subvention va ainsi aider la collectivité à envisager de nouvelles solutions adaptées aux contraintes locales, pour permettre la mobilité des habitants et des touristes, afin de répondre à la forte attractivité de nos montagnes.

Au vu de ce qu'il vient d'être exposé,

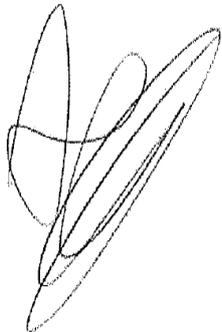
LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la convention entre l'ANCT et le Grand Annecy ci-annexée,
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention et tout document afférent.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.